

Procès-verbal de la séance du 12 février 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 12 février 2021 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Fabrice Courtiol, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne, Jean Bernard Bénac, Benoît Lafargue

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 21 janvier 2021
- Amélioration de la performance énergétique de la mairie, modalités et plan de financement
- Questions diverses

→ Approbation du conseil municipal du 21 janvier 2021 : Le PV du conseil du 21/01/2021 est approuvé à l'unanimité

→ Amélioration de la performance énergétique de la mairie, modalités et plan de financement »

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de la mairie.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire le ravalement de la façade, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que le changement des fenêtres et portes de la mairie. Des devis ont été demandés et sont donc présentés.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 47 813.23€ HT (57 126.88€ TTC)

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	28 688 € (60%)	2021
Département (FAST)	9 563 € (20%)	2021
TOTAL SUBVENTIONNÉ	38 251€ (80%)	

Autofinancement : 9 562.23 € HT (20%) + 9 313.65€ de TVA soit un montant 18 875.88 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2023, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité choisit les entreprises SAS RESSEJAC pour le ravalement de la façade, DEWERT Frédéric pour l'installation de la pompe à chaleur, GB Tech pour l'étude de la performance énergétique, MOTA pour le remplacement des huisseries extérieurs et FAUCHER Christian pour la peinture des huisseries.

Il approuve le plan de financement tel que mentionné dans le tableau et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier. Il charge Monsieur Le Maire de solliciter les

organismes subventionnant et dit que le programme « Bâtiments communaux » sera inscrit au budget principal 2021.

→ Questions diverses

- NÉANT

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00

